

Prix du fermage

L'indice des fermages 2011 pour le Gers est fixé à 101,25. Pour calculer votre nouveau fermage, prenez le fermage payé en 2010 X 1,0292 et vous aurez le fermage 2011.

Pour tous renseignements complémentaires, un seul numéro : 08.99.70.10.90, (prix appel : 1,35 € l'appel et 0,34 € la minute). Le journal ne pourra donner aucunes autres informations.

Une plate-forme téléphonique pour un meilleur service aux agriculteurs

Contactez : la plate-forme juridique de la Chambre d'Agriculture :

08.99.70.10.90 (1,35 € l'appel et 0,34 € la minute).